

## **NOTE EXPLICATIVE – COMPTE COMMUNAL 2025**

Le compte budgétaire de l'exercice 2025 présente un mali à l'exercice propre de 385.826,91€ pour un boni global budgétaire de 399.858,27€.

### **Principales évolutions par rapport à la dernière modification budgétaire de 2025**

#### **I. EN RECETTES**

##### **1) Exercices antérieurs**

Les exercices antérieurs tiennent compte de la récupération de la cotisation de responsabilisation pour les exercices 2024 et 2025 pour un total de 825.684,76€.

Les taxes sur les friteries, les séjours et les forains de l'exercice 2024 ont été constatées au compte.

##### **2) Recettes de prestations**

Par rapport aux prévisions de la MB1 2025 (total : 1.352.981,70€), le compte 2025 enregistre un delta en défaveur de l'administration de - 114.704,19€ (total compte 2025: 1.238.277,51€), qui s'explique en partie par l'annulation au compte du crédit spécial fictif des dépenses non-engagées (3% des dépenses de dette et de personnel) suivant les instructions de la Circulaire budgétaire (- 78.018,87€ au 31/12/2025).

De manière générale, les recettes de prestations n'ont pas eu le résultat escompté en 2025 :

- \* la location des bâtiments communaux est inférieure à la prévision budgétaire (- 5.464,68€).
- \* la récupération suite à la dispense de précompte professionnel enregistre une recette de 74.607,67€, soit 15.392,33€ de moins que la prévision budgétaire. Elle reste cependant supérieure aux années précédentes.
- \* le bénéfice 2025 du camping à reverser à l'administration est par contre estimé à 164.684,10€ à la clôture du compte, ce qui est une augmentation de + 24.684,10€ par rapport à la prévision.
- \* l'intervention des parents dans les repas chauds est en diminution en 2025 (- 31.690,70€), au contraire de l'intervention des parents dans les crèches (+ 8.947,66€).
- \* les recettes du Musée sont également en diminution (- 6.898,94€).
- \* les concessions aux cimetières présentent au compte un delta négatif (- 4.139,31).

##### **3) Recettes de transfert**

Par rapport à la MB1 2025 (total : 17.831.584,46€), le compte 2025 enregistre un delta important en défaveur de l'administration de - 250.395,68€ (total compte 2025 : 17.581.188,78€), qui s'explique entre autres par les résultats suivants :

- \* au niveau des taxes locales, les rôles 2025 des taxes séjour, forains et friteries seront inscrits en MB1 2026. La vente des sacs poubelles est en-dessous de l'estimation budgétaire (- 16.838€). Les taxes communales sur les écrits publicitaires et les immeubles inoccupés rapportent également moins qu'auparavant.
  - \* au niveau des additionnels, l'administration a un delta important en sa défaveur de - 170.830,84€.
- Il est à constater également que le manque à gagner des additionnels PRI des années antérieures est encore en augmentation pour un total de 593.908,37€ au 31/12/2025 pour Bernissart.

Comme déjà signalé lors de l'exercice précédent, ce manque à gagner fiscal important, indépendant de la volonté de la commune, a un impact néfaste sur les finances communales. Il en est de même pour les prévisions budgétaires des additionnels qui sont rarement conformes à la recette définitive. Etant donné que ces recettes fiscales sont les plus importantes dans un budget communal et sont très fluctuantes, il devient de plus en plus difficile d'avoir des budgets communaux réalistes et équilibrés et des comptes en équilibre.

- \* les amendes communales enregistrées au 31/12/2025 sont inférieures à la prévision budgétaire (- 11.703€).
- \* l'administration communale a reçu la première tranche du subside tax on pylons pour un total de 14.900,36€.

\* le subside biodiversité n'a pas été par contre enregistré au compte 2025 mais le sera en MB par prudence budgétaire. Il en va de même pour le subside en conseiller en aménagement du territoire, le subside pour l'agent constatateur et celui en conseiller en énergie.

\* les subsides de fonctionnement pour les écoles communales sont également en diminution en 2025, au contraire de ceux relatifs aux crèches.

\* les subsides en matière de personnel enregistrés au compte 2025 sont en défaveur de l'administration comme les points APE (- 71.776,34€) ainsi que le subside Maribel.

\* les titres-services enregistrent par contre une recette supplémentaire au compte 2025 (+ 59.681,13€).

#### **4) Recettes de dette**

La prévision du dividende de l'intercommunale IDETA est inscrite au compte 2025. Les intérêts créditeurs sur les comptes de placement sont minimes vu que la commune ne dispose pas de trésorerie à placer. Pour rappel, 805.000€ d'avance de trésorerie a été octroyé en 2025 au CPAS et au COP pour respectivement 500.000€ et 305.000€.

## **II. Principales évolutions en dépenses :**

### **1) Dépenses de personnel**

Par rapport à la MB1 2025 (total : 10.380.224,53€), l'administration enregistre au 31/12/2025 un delta en sa défaveur de - 36.658,60€. Les crédits en matière de personnel n'ont donc pas été respectés, ce qui explique également la difficulté de présenter un compte en équilibre.

### **2) Dépenses de fonctionnement**

Par rapport à la MB1 (total : 2.590.148,16€), l'administration enregistre au 31/12/2025 un delta en sa faveur de + 106.313,16€ (compte 2025 : 2.483.835€), qui s'explique en partie par les crédits non-utilisés dans les services communaux suivants :

\* 712,22€ en assurance.

\* 15.217,49€ en administration générale.

\* 3.648,53€ en patrimoine.

\* 8.408,40€ au service travaux/voiries.

\* 18.146,12€ à l'enseignement.

\* 6.807,82€ à la bibliothèque.

\* 26.978,70€ pour les domaines suivants : culture, festivités et sports.

\* 9.922,93€ dans le cadre du PCS.

Les crédits de fonctionnement ont été maîtrisés : on constate que très peu de dépassements de crédits et de montant très faible.

### **3) Dépenses de transfert**

Les dotations prévues ont été payées en 2025 (CPAS, Zone de secours, Zone de police, fabriques d'église...). Une dotation en urgence de 21.500€ a été payée au COP après la MB1. Elle n'était pas prévue budgétairement et tombe donc au compte.

### **4) Dépenses de dette**

Les crédits budgétaires pour le remboursement de la dette ont été calculés au plus juste, ce qui explique les quelques dépassements de crédit à cet égard.